

## ROYAUME-UNI

Cette liste reprend surtout les formes de soutien les plus importantes pour les sociétés, indépendants, et particuliers. Elle n'entre pas dans les détails de toutes les initiatives gouvernementales. Ne seront par ailleurs pas reprises ci-dessous les mesures des fédérations d'entreprises, des œuvres de charité, ou d'autres organisations non-gouvernementales. L'ensemble des mesures relatives aux sociétés ou indépendants est rassemblé sur un [site web](#) particulièrement complet.

### A. SOCIÉTÉS

#### *i. Chômage technique*

En l'absence de mécanisme de chômage technique au Royaume-Uni, et vu que les allocations de chômage traditionnelles correspondent à un montant forfaitaire qui n'est pas lié au dernier salaire, le gouvernement UK a dû mettre sur pied un système entièrement nouveau, le **Coronavirus Job Retention Scheme** (CJRS). Les entreprises britanniques peuvent obtenir du gouvernement une **subvention destinée à payer 80% du salaire (avec un plafond de £2.500/mois) de leurs travailleurs qui sont au chômage technique depuis début mars** en raison de la crise et afin d'éviter leur licenciement. **Aucune autre forme de travail rémunéré n'est autorisée** pendant ce chômage technique (appelé 'furlough' au UK) et sa **durée doit être de trois semaines minimum**.

À l'origine prévu jusqu'à la fin du mois de mai, le Ministre des Finances, Rishi Sunak, **l'a prolongé une première fois jusque fin juin et une deuxième fois jusqu'en octobre. À partir du mois de juillet le système sera plus flexible permettant le travail à temps partiel.** Dès le **mois d'août les employeurs devront commencer à contribuer** en payant les charges sociales et leur part dans la pension de leurs employés, ce qui équivaldrait à max. 5% du salaire total. Au mois de **septembre le gouvernement diminuera de 10% sa part** (ne couvrant plus que 70% du salaire). Cette baisse devra être compensée par l'employeur. En **octobre la part du gouvernement baissera une nouvelle fois de 10%** (payant encore 60%) à nouveau à charge de l'employeur de prendre le relais. Le **CJRS prendra définitivement fin après le 31/10/2020.**

Malgré cette extension le Ministre rappelle fréquemment que le gouvernement ne pourra sauver chaque emploi. Bien que le système n'ait pas de limite budgétaire, le Ministre a introduit une **date butoir pour l'inscription de nouveaux employés au programme**. Passé le 10/06/2020 les employeurs ne pourront plus compter sur l'aide du gouvernement pour payer un employé qui n'est pas déjà inscrit. **Actuellement 8,7 millions de travailleurs UK (un quart des emplois) travaillant pour 1,1 million de sociétés en bénéficient.** Le **coût aux contribuables fut estimé à £10,5 milliards par mois** (équivalent des frais des soins de santé).

#### *ii. Programmes d'emprunts garantis par l'État*

Si les problèmes de *cashflow* devaient malgré cela quand même survenir les PME (**max. £45 millions de chiffre d'affaires**) « viables à long terme », c'est-à-dire bénéficiant d'une notation suffisante avant la crise, pourront bénéficier du **Coronavirus Business Interruption Loan Scheme** (CBILS). Il s'agit d'emprunts bancaires accordés par une

des 40 institutions accréditées allant **jusqu'à £5 millions** et **garantis à hauteur de 80% par l'État** (par l'intermédiaire de la *British Business Bank*). Par ailleurs, les **frais liés à l'emprunt et aux douze premiers mois d'intérêts seront payés par les fonds publics**. Au 31/05/2020 89.724 demandes ont été introduites dont 45.843 furent pour l'instant approuvées totalisant £8,92 milliards.

Le CBILS a ensuite été étendu aux entreprises ayant un **chiffre d'affaires de plus de £45 millions** mais qui n'entrent pas en ligne de compte pour l'achat d'obligations commerciales par la Banque d'Angleterre (voir infra). Le **Coronavirus Large Business Interruption Loan Scheme** (CLBILS) prévoit des emprunts bancaires garantis aux mêmes conditions que le CBILS allant **jusqu'à £25 millions pour les sociétés dont le chiffre d'affaires est entre £45 millions et £250 millions. Pour les sociétés qui excèdent £250 millions de chiffre d'affaires des emprunts représentant jusqu'à 25% de leur chiffre d'affaires avec un maximum £200 millions sont disponibles**. Les sociétés empruntant au-delà de £50 millions devront toutefois respecter certaines conditions dont notamment le gel du paiement de bonus et de dividendes ainsi que du rachat de parts dans la société, qui n'avaient pas été convenus au préalable. Au 31/05/2020 579 demandes ont été introduites dont 191 furent déjà approuvées pour une valeur totale de £1,11 milliard.

La question d'une **garantie à 100%** (à l'instar de l'Allemagne et de la Suisse) s'est longuement posée. Le risque étant que les banques ne prêtent plus l'attention nécessaire à l'analyse des dossiers vu l'absence de risque en leur chef et les acceptent trop aisément. Finalement le Ministre des finances a tranché en lançant le **Bounce Back Loans Scheme** (BBLs) qui permet aux sociétés de contracter des emprunts allant de **£2.000 à £50.000 aux mêmes conditions que pour le CBILS et le CLBILS mais entièrement garantis par l'État**. Si en théorie toutes les entreprises peuvent en bénéficier, peu importe leur chiffre d'affaires, ce sont **surtout les petites sociétés qui en font usage**. Le programme est **également ouvert aux indépendants** (voir infra). De loin le programme le plus populaire ayant détourné de nombreuses demandes du CBILS, 873.192 dossiers BBLs furent introduits dont 699.354 ont été acceptés représentant £21,29 milliards d'emprunts à la date du 31/05/2020.

Les jeunes entreprises prometteuses (**start-ups**) qui en début de vie investissent beaucoup et n'ont que peu de rentrées pourront bénéficier d'une assistance adaptée. Le **Future Fund**, un fonds d'investissement de £500 millions, sera **constitué à parts égales par le gouvernement et le secteur privé**. Il s'agira d'**emprunts allant de £125.000 à £5 millions qui seront convertis en parts dans la société dès la prochaine levée de fonds ou à la fin du délai de remboursement** si la *start-up* ne rembourse pas l'emprunt. Pour en bénéficier la société en question ne peut pas être listée en bourse, doit avoir levé £250.000 auprès d'investisseurs tiers au cours des cinq dernières années, et **doit elle-même trouver un investisseur prêt à injecter la moitié de la somme totale** de l'emprunt. 464 demandes furent introduites à ce jour.

### **iii. Congés maladie**

Au Royaume-Uni les congés maladie (**Statutory sick pay** - SSP) ne sont payés en principe qu'à partir du quatrième jour et à condition que l'employé gagne un minimum de £120 par semaine. L'indemnité payée standard s'élève à £95,85 par semaine (l'employeur peut décider de payer plus). Une des premières mesures prises pour soutenir les particuliers dans le cadre de l'épidémie était la modification des règles pour

que quiconque empêché de travailler en raison du coronavirus (malade, en quarantaine car vivant avec quelqu'un présentant des symptômes, ou personne à risque contrainte de rester chez elle) touche le SSP **dès le premier jour d'absence**.

Les **employeurs ayant moins de 250 employés** peuvent par ailleurs **recupérer auprès du gouvernement jusqu'à deux semaines de SSP** standard (£95,85/semaine) par employé qui en aurait bénéficié. L'introduction du CJRS (voir §2) et du confinement avaient diminué l'importance de ce soutien mais la reprise graduelle du travail devrait rendre ce remboursement pertinent à nouveau.

#### **iv. Suspension et exemption taxes et impôts**

Le paiement de **différentes taxes et impôts est suspendu** en raison de l'épidémie. Les versements de la **TVA** dus du 20/03/2020 au 30/06/2020 doivent avoir lieu le 31/03/2021 au plus tard. Les **paiements anticipatifs d'impôt sur les revenus** que les indépendants surtout doivent effectuer deux fois par an peuvent être repoussés jusqu'au 31/01/2021.

Il existe au Royaume-Uni une taxe appelé '**Business Rates**' liée à l'occupation d'une **propriété 'non-domestique'**. Elle vaut pour les commerces mais également pour les bureaux, les usines, les salles de spectacle, les maisons de vacances, etc. et est calculé sur base de la surface occupée. Pour l'année fiscale 2020-2021 **sont exemptés de cette taxe les commerces, l'HoReCa, les salles de cinéma ou de concert, les crèches, les clubs de sport et autres centres de bien-être**.

#### **v. Subventions**

A côté des exemptions de *Business Rate*, des subventions prenant la forme de paiements forfaitaires uniques furent créés. Certains des établissements actifs dans les domaines mentionnés au point précédent peuvent bénéficier du **Retail, Hospitality and Leisure Grant Fund** (RHLGF). La somme est de **£10.000 si la valeur cadastrale de leur propriété est inférieure à £15.000, et de £25.000 si la valeur cadastrale se situe entre £15.000 et £51.000**. Les entreprises aux propriétés qui excèdent ce plafond ne peuvent en bénéficier.

Le **Small Business Grants Fund** (SBGF) prévoit pour les sociétés bénéficiant déjà de certains avantages en raison de leur petite taille (*Small Business Rates Relief* ou *Rural Rates Relief*) un **paiement unique de £10.000**.

#### **vi. Efforts de la Banque d'Angleterre**

La Banque d'Angleterre (*Bank of England* – BoE) a contribué à l'effort collectif en **réduisant son taux d'intérêt directeur de 0,25% à 0,10%**, un niveau historiquement bas.

Pour transmettre cette baisse du taux d'intérêt directeur à l'économie réelle la BoE a mis en place le **Term Funding Scheme with additional incentives for Small and Medium-sized Enterprises**. Ce programme offre aux **banques commerciales la possibilité de se financer auprès de la BoE à des conditions avantageuses leur permettant à**

**leur tour d'offrir - aux PME surtout - des emprunts à des taux proches du taux d'intérêt directeur** et à des coûts réduits.

La BoE prévoit également de soutenir directement le secteur privé. Via le **Covid Corporate Financing Facility** (CCFF) la BoE peut **acheter de la dette commerciale** (« *commercial paper of up to one-year maturity* ») à des conditions similaires à celles qui prévalaient avant la crise et seulement si la société était en bonne santé financière à cette époque (sur base de sa notation avant mars 2020). Pour être éligible à ce programme la société doit avoir des **activités économiques réelles au Royaume-Uni**, mesurées sur base d'une série de critères dont l'emploi, la forme juridique, la clientèle, les revenus, etc. Les **obligations doivent être d'£1 million minimum**. Ce programme vise donc les plus grandes entreprises. Au 03/06/2020 £16,19 milliards de dettes commerciales émises par 53 sociétés (dont de [très grands noms](#) de l'économie UK) sont détenus dans le cadre de ce programme. Il s'agit d'une fraction des £67,7 milliards que la BoE peut acheter à ce titre. 251 entreprises ont formellement été approuvées pour y participer ou sont en passe de l'être.

Les **réserves de capitaux** que les **banques** étaient tenues de maintenir depuis la crise financière (*countercyclical capital buffer*) **ont été revues à la baisse** afin qu'elles puissent injecter jusqu'à £190 milliards de plus dans l'économie réelle.

Avant d'aborder les dispositions propres à l'un ou l'autre secteur, voici un **tableau reprenant les mesures mentionnées ci-dessus et les sociétés y ayant droit**:

| Firm Size   | Turnover < £45m | Turnover > £45m | Investment grade |
|---|-----------------|-----------------|------------------|
| Bounce Back Loans (up to £50,000)                             | X               | X               | X                |
| Coronavirus Business Interruption Loan Scheme (CBILS)         | X               |                 |                  |
| Coronavirus Large Business Interruption Loan Scheme (CLBILS)  |                 | X               | X                |
| Covid Corporate Financing Facility (CCFF)                     |                 |                 | X                |
| Job Retention Scheme  | X               | X               | X                |
| Business Grants (dependent on rateable value of the property) | X               | X               | X                |
| VAT deferrals   | X               | X               | X                |
| Covering the cost of statutory sick pay                       | X               | X               | X                |
| Future Fund (only if VC funded)                               | X               | X               |                  |

### **vii. Mesures sectorielles**

Les **PME actives dans la recherche et le développement** pourront profiter de £500 millions de subsides et d'emprunts additionnels par l'intermédiaire de l'agence gouvernementale **Innovate UK**. Les 2.500 'clients' existants en seront les premiers bénéficiaires mais +/- 1.200 nouvelles entreprises se verront offrir chacune £175.000.

Le secteur de la **pêche et de la pisciculture** recevra des subventions à hauteur de **£9 millions** alors qu'**£1 million sera destiné à aider les pêcheurs à vendre leur prises localement** (vu la baisse de la demande de l'HoReCa et des marchés étrangers).

Les **compagnies maritimes assurant des liaisons essentielles** entre le Royaume-Uni et l'Irlande, la République d'Irlande, ou le continent, ainsi que celles reliant les îles britanniques principales aux petites îles (Wight et Scilly) pourront bénéficier de soutien financier. Plusieurs opérateurs naviguant vers le continent européen auraient ainsi bénéficié d'un soutien de la part du gouvernement UK. En ce qui concerne notre pays il s'agirait des routes reliant Zeebrugge à Hull, Killingholme, Teesport, et Tilbury.

Les **sociétés de bus** bénéficieront de £167 millions additionnels de subventions afin de maintenir leurs opérations. Les **compagnies aériennes** pourront aussi solliciter l'aide du gouvernement mais cela se fera au cas par cas, en toute discrétion, et uniquement en dernier ressort. *British Airways* a déjà annoncé ne pas vouloir faire appel à cette aide sur-mesure du gouvernement malgré les problèmes financiers auxquels la compagnie fait face.

## B. **INDÉPENDANTS**

Certaines mesures mentionnées ci-dessus (BBLs et délai de grâce pour le paiement anticipé de l'impôt sur les revenus) profitent aussi aux indépendants. La perte de revenus est cependant le point le plus problématique. À l'instar du CJRS, le **Self-employment Income Support Scheme** (SISS) leur permettra de bénéficier de **80% de leurs revenus mensuels moyens calculés sur base des trois dernières années, avec à nouveau un plafond de £2.500/mois**. Les premiers paiements se feront en une fois pour trois mois totalisant au maximum £7.500. Tout comme le CJRS le SISS est également **prolongé de trois mois**. A partir du mois d'août les indépendants pourront introduire une nouvelle demande de soutien pour un **montant total correspondant cette fois-ci à 70% de leurs revenus moyens avec un maximum de £6.570**. En date du 31/05/2020 2,5 millions d'indépendants ont introduit une demande pour un montant total de £7,2 milliards à charge du trésor public.

La fédération des petites entreprises a souligné que certaines catégories d'acteurs économiques ne seraient toujours pas couverts par le SISS ou d'autres programmes. Il s'agit notamment d'indépendants s'étant récemment mis à leur compte, de ceux dont les bénéfices excèdent £50.000 par an, et des directeurs de microentreprises se payant uniquement par la distribution de dividendes.

## C. **PARTICULIERS**

Dans le cas où les diverses mesures évoquées préalablement n'ont pas permis au citoyen britannique de garder son emploi ou s'il travaille très peu (en tant qu'indépendant ou employé), il devra se tourner vers le **Universal Credit**. Cette allocation universelle calculée en fonction de la situation de chacun a remplacé il y a deux ans l'allocation de chômage, l'allocation familiale, l'allocation de logement, ainsi qu'une série d'autres avantages sociaux. Pendant l'épidémie **l'allocation de base a été revue à la hausse (+/- £1.100/an en plus)**. Il n'y aura **plus non plus de revenus minimum supposés pour les indépendants**. Seuls leurs revenus réels seront pris en compte afin de ne pas réduire l'allocation qu'ils pourraient toucher s'ils venaient à être empêchés de travailler en raison du virus (quarantaine ou maladie).

Les banques sont priées d'offrir à leurs clients ayant contracté un **emprunt hypothécaire** une **suspension du remboursement** de cet emprunt pouvant à l'origine aller jusqu'à trois mois. Depuis lors le remboursement d'1,8 million d'emprunts fut suspendu. Les particuliers en ayant encore besoin peuvent désormais bénéficier d'un nouveau délai de trois mois. Pour ceux n'en ayant pas encore profité les demandes peuvent par ailleurs être introduites jusqu'au 31/10/2020. Les institutions financières concernées sont également priées de **ne pas saisir les biens immobiliers** faisant l'objet d'emprunts hypothécaires pendant la durée de la crise.

Les **assureurs** ont quant à eux été invités à proposer à leurs clients de **revoir leurs polices** vu les difficultés probables à payer les primes qui y sont liées et à les exempter des frais de ces ajustements ou des retards éventuels de paiement.

-----